

Travaux de la Chambre

Nous appuyons l'amendement et nous appuierons le projet de loi en troisième lecture.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, nous avons examiné attentivement cette proposition d'amendement, mais étant donné la nature et le libellé du projet de loi, nous ne la jugeons pas nécessaire.

L'inquiétude que les deux députés ont exprimée découle des démarches qu'ont faites les Indiens qui seront touchés par le projet de loi. Quand on leur a demandé d'évoquer des exemples de risques de conflit entre les droits des Indiens et l'accord, ils n'ont pu en évoquer aucun. Il est pour le moins douteux d'inclure une déclaration générale dans le projet de loi quand il n'y a aucun problème particulier à résoudre. Ce faisant, nous courrions le risque de faire avorter l'objet global du projet de loi C-73.

On craint qu'une déclaration générale protégeant tous les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones de l'Ontario n'entre en contradiction avec les termes de certains accords négociés. Il pourrait y avoir par exemple un accord particulier prévoyant que les terres cédées et non revendues qui ont maintenant affectation de rues, routes provinciales ou autres ouvrages publics, qui sont occupées par des non-Indiens depuis des années, resteront en l'état mais qu'en contrepartie les bandes indiennes seront convenablement indemnisées. Dans l'exemple en question il se trouve que les droits des bandes indiennes sur ces terrains entrent en conflit avec les stipulations d'un accord particulier. C'est à cause de cette possibilité de conflit que nous n'avons pas jugé bon d'insérer pareille disposition générale pour la protection des droits des Indiens.

Cela ne veut pas dire que l'accord ne s'occupe pas de la protection des droits des Indiens et que nous ne nous en occupons pas non plus. Tout d'abord, il est de fait qu'une bande indienne qui négocie un accord particulier doit être convaincue que le marché convient et qu'il ne compromet pas indûment ses droits. Ils ont cette sauvegarde.

Deuxièmement, plusieurs dispositions de l'accord énoncent expressément qu'il ne doit pas être porté atteinte aux droits des Indiens. Je pense notamment aux articles 5 et 6 de l'accord qui disposent que ni l'accord de 1986 sur les terres indiennes ni aucun accord particulier négocié dans son cadre n'ont effet sur la validité d'un traité ou d'une cession, et qu'aucun accord fédéro-provincial portant sur de quelconques lettres patentes ne peut porter atteinte aux droits ou recours qu'une bande peut avoir à l'égard de quiconque ou de terres, y compris la Couronne ou le domaine public. En outre, pour apaiser la crainte que le projet de loi puisse nuire aux bandes qui ne signent pas d'accord particulier, l'article 12 de l'accord énonce également qu'un accord particulier ne lie une bande que si celle-ci l'a ratifié.

Je pense que les préoccupations exprimées par les députés sont pleinement satisfaites par le projet de loi lui-même. En outre, est-il nécessaire de dire que les droits des autochtones sont protégés par la Constitution du pays?

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion inscrite au nom du député de Cochrane—Supérieure (M. Penner). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

(La motion de M. Penner est rejetée.)

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-73 modifié soit agréé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 3^e fois et adopté.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Angus: Monsieur le Président, nous avons réalisé des progrès surprenants au cours des dernières 24 heures. Nous avons étudié sept projets de loi à diverses étapes.

Un représentant du gouvernement pourrait peut-être nous indiquer ce que nous ferons lundi et si nous pourrions rentrer chez nous mardi?

M. Hawkes: Monsieur le Président, le Sénat est saisi de plus de projets de loi que nous, à la Chambre des Communes.

Lundi, je crois, nous allons commencer par l'étude du projet de loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique que le Sénat a renvoyé à la Chambre. Je crois savoir que le débat de lundi débuttera par le message que nous destinons au Sénat à propos de son attitude.